

# AVENIR-SANTE-COMBRAILLES



Numéro 8 - JANVIER 2013



## BILAN DE L'ANNEE 2012

L'année 2012 a été l'occasion d'identifier, de développer et conforter un réseau de partenaires institutionnels, associatifs, professionnels, tous acteurs de santé sur le territoire.

Le travail mené s'est concrétisé par :

- **L'accompagnement à l'installation d'une sage-femme libérale sur le territoire.**
- **La convention de constitution du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Haute-Combraille signée en juillet 2012 avec l'A.R.S.** Il sera composé d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) à Giat, d'un regroupement de professionnels de santé au Montel-de-Gelat et de l'adhésion d'autres professionnels de santé qui continueront à exercer dans leurs cabinets respectifs à Pontaurmur. Le pôle totalise aujourd'hui 39 membres professionnels de santé qui travailleront en réseau.

Les travaux de construction des bâtiments portés par la communauté de communes de Haute-Combraille vont démarrer très prochainement.

- **La labellisation par l'A.R.S d'une M.S.P. à Charbonnières-les-Vieilles,** dont la commune assurait le projet architectural, ne verra malheureusement pas le jour en raison de la défection de la cellule médicale. Ceci s'avère particulièrement dommageable pour la population de tout le secteur et regrettable eu égard à toute l'énergie et au travail accompli pour être en capacité de répondre au cahier des charges en vue de constituer le dossier de demande de labellisation auprès des services de l'A.R.S.

Cet exemple malheureux prouve bien que le préalable à tout projet de regroupements pluridisciplinaires (M.S.P.- P.S.P.) réside dans la volonté forte et solide d'un nombre minimum de 2 médecins désireux de travailler en équipe avec d'autres professions paramédicales autour d'un projet de santé qu'ils ont réfléchi et construit ensemble.

Les élus sont des « facilitateurs » mais en aucun cas leur seule volonté exprimée ou leurs interventions auprès des autorités en vue de la réalisation d'une M.S.P à un endroit déterminé qu'ils ont choisi ne permettront la concrétisation du projet sans l'adhésion exprimée des médecins et autres professionnels de santé à ce nouveau type d'exercice pluridisciplinaire de la médecine libérale.

- **L'augmentation du nombre d'adhérents de l'association « AVENIR SANTE COMBRAILLES »**, qui est passé de 18 à 43 membres, atteste bien de la dynamique partenariale existante entre élus et professionnels dans le domaine de la santé dans le Pays des Combrailles.

**L'association s'est réunie 4 fois dans l'année afin que ces membres soient régulièrement tenus au courant du travail accompli et de l'état d'avancement des dossiers.** Un groupe de travail a été constitué pour traiter des questions de santé publique prégnantes sur le territoire, un autre groupe est consacré au soutien des pharmacies en milieu rural.

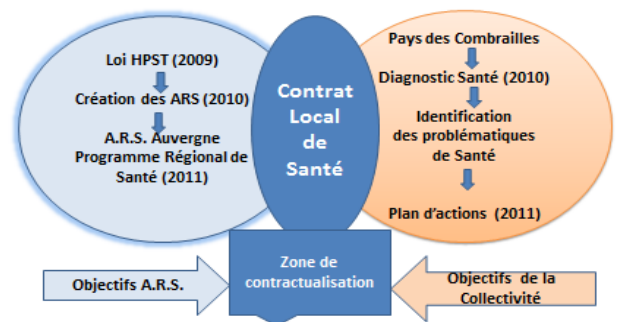
- **La collaboration du coordonnateur territorial de santé avec les services de l'A.R.S** sur les dossiers d'accompagnement des différents regroupements pluridisciplinaires a permis de faire connaître et reconnaître, auprès de l'organisme de tutelle, tout le travail initié par le Pays des Combrailles depuis 2010 dans le domaine de la santé.

- Le dernier trimestre de l'année 2012 a été consacré, en concertation avec la direction territoriale de l'A.R.S. à un travail intense pour trouver par le biais d'un Contrat Local de Santé (C.L.S.) spécifique au Pays des Combrailles des réponses adaptées aux problématiques dominantes en matière de santé identifiées au moment de la réalisation du diagnostic.
- Le 18 décembre 2012, le projet de C.L.S. du Pays des Combrailles a été présenté à la Conférence du Territoire du Puy-de-Dôme qui a émis un avis favorable concernant la globalité du projet et les 23 actions concrètes qui le composent.

La signature officielle du C.L.S. des Combrailles interviendra dans les premières semaines de l'année 2013. L'AR.S., le SMADC, le C.H.U. de Clermont-Ferrand, AVENIR-SANTE-COMBRAILLES, le Centre Hospitalier de Riom, la C.P.A.M., la M.S.A., l'A.R.S.E.P.T. ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils acceptaient d'être signataires de cette collaboration multi partenariale en faveur de l'amélioration de l'offre de soins dans le Pays des Combrailles. Nous sommes dans l'attente des réponses d'autres partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général...)

sur la base du diagnostic propre au territoire concerné. Il est aussi un instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé et a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur les territoires de proximité qu'ils soient urbains ou ruraux.

**Le C.L.S. du Pays des Combrailles est constitué d'actions qui entrent dans le champ du Projet Régional de Santé et qui répondent à des problématiques de santé des Combrailles**

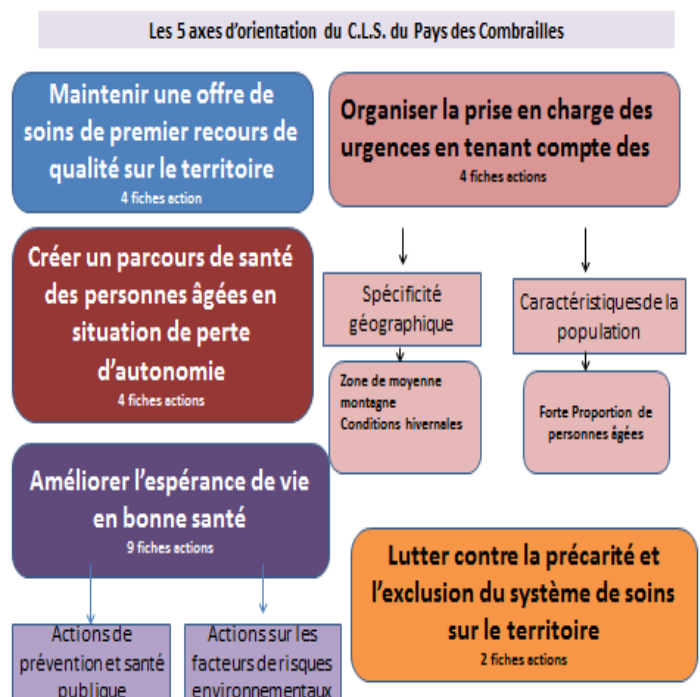


**Le C.L.S. du Pays des Combrailles comprend 23 actions orientées autour de 5 axes qui représentent les enjeux les plus importants en matière de santé dans le pays des Combrailles.**

## Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

C'est un nouvel outil issu de la loi du 21 juillet 2009 Hôpital Patients Santé et Territoires (H.P.S.T.) qui prévoit « que la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé (C.L.S.) conclus par l'Agence Régionale de Santé, notamment avec des collectivités territoriales et leurs regroupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Le Contrat Local de Santé permet d'agir sur des problèmes ciblés par territoire, dans un cadre fixé par le Projet Régional de Santé avec des acteurs volontaires pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population,



## Voici les 23 actions du C.L.S. des Combrailles

### AXE 1

Maintenir une offre de soins de qualité sur le territoire des Combrailles

1 - Développer et soutenir les projets et dynamiques locales des regroupements de professionnels de santé. (M.S.P. – P.S.P.) en implantant la télémédecine pour permettre des consultations et l'expertise de médecins spécialistes absents du territoire (dermatologue, cardiologue, psychiatre,)

2 - Fédérer et soutenir les dynamiques partenariales intercommunautaires à l'échelle du Pays des Combrailles en les coordonnant et en mettant en œuvre des actions transversales et en développant une politique d'accueil envers les nouveaux habitants

3 - Mettre en place des protocoles de coopération entre professionnels de santé pour opérer des transferts d'activité, d'actes de soins auprès des patients ( art L 4011-1 du C.S.P.)



4 - Développer (et organiser) sur le territoire l'hospitalisation à domicile et l'intervention des réseaux de soins palliatifs

### AXE 2

ORGANISER LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES EN TENANT COMPTE DE LA SPECIFICITE GEOGRAPHIQUE ET DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION



Installer des défibrillateurs dans les communes et les structures du territoire des Combrailles. Assurer une sensibilisation, une formation et un suivi de la formation à leur utilisation.



Développer le nombre de médecins correspondants SAMU en complémentarité avec les médecins « Pompiers »



Implanter (à titre expérimental) 1 ou 2 cabines de télésanté comme régulation médicale dans le cadre du traitement des urgences dans les secteurs ou les communes sont à plus de 30 minutes d'un service d'urgence.

Optimiser l'utilisation des télécabines pour de la télé expertise le journée



Prise en charge des situations aigües gériatriques en lien avec le projet COGERT (coordination gériatrique aidée par télémédecine du C.H.U. Nord)

Axe 3  
PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES AGEES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE  
4 fiches actions



PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES AGEES EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE  
4 ème Fiche action

- Développer des prises en charge alternatives à l'institutionnalisation  
accueil de jour, accueil de nuit, semaine en institution week-end au domicile, séjour en structure en période hivernale ...

A noter que ces actions s'inscrivent en droite ligne et sont complémentaires de la politique de prise en charge des personnes âgées menée par le Pays des Combrailles :

- Demande d'augmentation de places autorisées du SSIAD des Combrailles.
- Mise en place par le S.S.I.A.D dans les prochains mois de l'équipe spécialisée Alzheimer (E.S.A.) permettant une prise en charge spécifique à domicile des personnes porteurs d'une maladie de type Alzheimer ou apparentée.
- Mise en réseau des services d'aide à domicile (mutualisation de formation au profit des aides à domicile)

#### Axe 4

### Lutter contre la précarité et l'exclusion du système de soins sur le territoire

#### 1 ère Fiche Action

- Mise en place d'une coordination d'appui médico-psychosociale par une équipe multidisciplinaire pour créer des passerelles entre les dispositifs sociaux, les professionnels de santé, les acteurs locaux ressources au profit des populations en situation de précarité en vue de les remettre dans le parcours de soins de droit commun.

#### 2 ème Fiche Action

- Réduction des inégalités de santé face au cancer : agir auprès des populations qualifiées de précaires ou vulnérables entrant dans la tranche d'âge «50-74 ans» retenue pour la réalisation du dépistage organisé des cancers du sein et du cancer colorectal

#### Axe 5

### Améliorer l'espérance de vie en bonne santé en maîtrisant les risques pour la santé 9 fiches

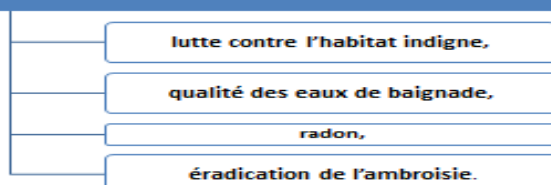
Développer des actions de santé publique en lien avec la morbidité du territoire :

- A l'attention des jeunes :
  - Prévention des conduites addictives chez les jeunes (alcool- tabac- stupéfiants – jeux...)
  - Information sur les risques liés à la méconnaissance de la sexualité (I.S.T.- M.S.T. – V.I.H. -Contraception...).
- Mal être et prévention du suicide.
- Dépistage de la D.M.L.A. et des rétinopathies (en raison des difficultés d'accès aux consultations OPH)
- Prévention des maladies cardio-vasculaires : HTA, nutrition, diabète, cholestérol...

#### Axe 5

### Améliorer l'espérance de vie en bonne santé en maîtrisant les risques pour la santé

Agir sur les déterminants santé et les risques naturels identifiés sur le territoire :



## Comment « fonctionne » un C.L.S. ?

Les 23 actions du C.L.S. du Pays des Combrailles élaborées pour répondre aux besoins spécifiques du territoire ont permis d'identifier plus de 40 partenaires associés aux actions qui apporteront leur savoir faire, des moyens logistiques, d'ingénierie ... et une dizaine de signataires institutionnels - dont 7 nous ont déjà fait part de leur accord - pour travailler en synergie et s'engager dans cette démarche.

La durée du C.L.S. est de 5 ans, un comité de pilotage est constitué, un bilan annuel d'évaluation est réalisé.

Des ajustements, évolutions sont possibles : ajout d'actions, d'avenants.....

Ce programme est ambitieux il introduit en particulier l'usage sur le territoire de la télémédecine, il encourage les regroupements pluridisciplinaires qui semblent être un moyen efficace d'attirer de nouveaux médecins pour exercer la médecine libérale sous cette nouvelle forme où professionnels de santé sont regroupés dans une unité de lieu, où les moyens sont mutualisés, les emplois du temps optimisés, les échanges, les prises en charge multidisciplinaires et les formations privilégiées.

Le projet du C.L.S. du Pays des Combrailles a été finalisé avant le 13 décembre 2012, date à laquelle la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé a rendu public «Le Pacte territoire-Santé» du gouvernement qui comprend 12 engagements pour « lutter contre les déserts médicaux ».

Nous avons eu le plaisir de constater que plusieurs actions du C.L.S. des Combrailles rejoignent les engagements du « Pacte-Territoire-Santé » :

- Développer le travail en équipe
- Développer la télémédecine
- Accélérer les transferts de compétence
- Garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes (Il s'agit des mesures du volet Organisation des Urgences).

Les actions du C.L.S. des Combrailles feront l'objet d'informations et d'explications complémentaires au fur et à mesure de leur déploiement sur le territoire.

Le C.L.S. des Combrailles sera présenté à la population lors d'une réunion publique.



**Médecins du Monde  
Auvergne lance le  
R.E.S.C.O.R.D.A. :  
Le Réseau de Santé-  
Social et de Coordination D'Appui  
dans les Combrailles.**

Depuis le mois d'Octobre, l'équipe auvergnate de Médecins du Monde rencontre les acteurs locaux sur le canton de Montaigut-en-Combraille et s'applique à présenter sa nouvelle offre de service, le R.E.S.C.O.R.D.A.

### **De quoi s'agit-il ?**

R.E.S.C.O.R.D.A., comme Réseau de Santé et Coordination d'Appui, est une structure de coordination ayant comme objectif de créer un maillage sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux (médecins, infirmières, assistantes sociales, milieu associatif) et de leur offrir un appui pour la prise en charge pluridisciplinaire, médicale et sociale des personnes en situation de précarité et présentant des difficultés d'accès aux soins ou dans la mise en œuvre de leur projet de soin.

### **L'objet du RESCORDA est d'être un facilitateur du lien médico-social.**

Concrètement, cela signifie :

- Rencontrer à domicile et à la demande des partenaires les personnes présentant des difficultés dans la mise en œuvre de leurs démarches de soins.
- Etablir un diagnostic médico-social sur ces difficultés.
- Accompagner et orienter vers les acteurs médico-sociaux locaux afin d'initier ou de réintégrer un parcours de soins du droit commun.

Dans la mesure où le RESCORDA n'est pas une structure de soins, il ne se substitue pas aux ressources déjà en place mais vient compléter le système existant, en allant en proximité des personnes en difficulté sur tout le canton de Montaigut-en-Combraille.

Parallèlement, une évaluation médico-sociale des prises en charge sera effectuée et permettra à Médecins du Monde de tenir son rôle de témoin et d'assistance dans les difficultés d'accès aux soins des populations précaires et, pour ce projet, plus spécifiquement en milieu rural. L'évaluation permettra également d'apprécier l'efficacité de cette action, et de l'adapter et l'appliquer à d'autres zones rurales (Alsace - Vosges ?).

La lutte contre l'exclusion et la précarité étant l'un des axes stratégiques retenus par l'Agence Régionale de Santé - Auvergne, l'équipe de Médecins du Monde Auvergne, l'association Avenir Santé Combrailles et la coordination territoriale de santé du Pays des Combrailles ont proposé cette initiative dans le cadre d'une des 23 actions du contrat local de santé présenté par cette dernière à la conférence du territoire du Puy-de-Dôme au mois de décembre, et en partenariat avec un nombre d'acteurs locaux déjà engagés dans cette thématique tels que la circonscription d'action médico-sociale du Conseil Général du Puy-de-Dôme, les associations œuvrant sur le canton, la MSA, l'ARSEPT, la CPAM ...

L'équipe de coordination disposera d'un local situé à Saint-Eloy-les-Mines et devrait être opérationnelle dès le mois de février.

A noter que cette initiative a permis l'expression de la solidarité de médecins retraités du territoire qui se sont portés volontaires pour rejoindre ce projet

**PIONSAT** ■ Les travaux devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2013

# La maison de santé lancée

Médecins, kinés, infirmiers, dentiste... D'ici fin 2013, les professionnels de santé du secteur devraient être installés sous le même toit, à la maison de santé pluridisciplinaire de Pionsat.

Elsa Charney

Comme les autres professionnels de santé du secteur, le dentiste Jacques Grolières a tout de suite dit "oui" au premier projet de maison de santé pluridisciplinaire des Combrailles : « Je pense à l'avenir. Mon cabinet est à mon domicile, ce qui rend toute reprise impossible. Déjà à Nérès-les-Bains, à Saint-Eloy et en Creuse, c'est la galère pour trouver un dentiste après le départ en retraite de mes collègues ! La maison de santé, ce n'est pas une garantie absolue d'éviter le désert médical, mais c'est un sacré plus pour attirer des professionnels qui voudraient s'installer ».

Entre la rue du collège et le supermarché, sur 500 mètres carrés, avec un



**PROJECTION.** Lors du lancement des travaux, l'architecte Michel Pranal, du cabinet Inôtu, a présenté les plans du futur bâtiment basse consommation, qui sera desservi par une nouvelle voirie.

accueil et une salle d'attente en commun, trois cabinets de médecin (dont un à pourvoir) ; un local pour les kinés ; deux cabinets d'infirmiers et un cabinet de dentiste qui peut se dédoubler devraient sortir de terre d'ici la fin de l'année prochaine.

Porté par la communauté de communes de Pionsat, qui investit 314.486 €, le projet est financé à 74 % par l'État (347.424 €),

la Région (256.959 €) et l'Europe (239.212 €) : « La démarche conjointe des élus et des professionnels de santé a séduit », a souligné François Brunet, président de la communauté de communes de Pionsat, lors du lancement des travaux, vendredi (\*). ■

(\* Le sous-préfet Gilles Giuliani, la députée Christine Pirès-Beaune, le sénateur Jacques-Bernard Magnier et les maires des communes concernées y ont assisté.

## Aux Ancizes-Comps

L'ostéopathe et la sage-femme, installés avenue du Plan d'Eau en face de la pharmacie, ont « inauguré officiellement » leurs locaux le 9 novembre dernier. A cette occasion ils avaient invité les professionnels de santé du secteur aux fins de faire connaissance et de faire visiter leurs locaux.

A cette occasion, il est opportun de rappeler que le rôle propre des sages-femmes a été étendu :

Le suivi physiologique de prévention pour toute femme :



Frottis du col de l'utérus, examen mammaire et de contraception sous toute forme est inclus dans leurs compétences

Cette information a toute son importance pour un territoire dépourvu de médecin gynécologue.

Le Dr Carmen CRISTOCEA, médecin généraliste, devrait prochainement rejoindre cette structure pour s'installer.



## Sur le secteur de Sioulet-Chavanon

Une réunion supplémentaire a eu lieu portant sur la réflexion d'un projet de santé pour le projet du futur Pôle de Santé Pluridisciplinaire.

## Sur le secteur de Pontgibaud, Sioule et Volcans

Le départ inattendu et rapide d'un médecin libéral, installé à Pontgibaud, remet en cause à moyen terme l'équilibre de la démographie médicale existant sur ce territoire qui s'établit en raison des interactions fortes avec Saint-Ours-les-Roches, Gelles et Bro-mont-Lamothe (collaboration et habitudes de recours de la population).

L'évolution de la population sur certaines communes de ce secteur, la moyenne d'âge des praticiens, la volonté exprimée par certains d'entre eux d'accéder aux nouvelles pratiques regroupées pour maintenir et développer l'offre de soins sur ce territoire ont conduit à une première réflexion autour d'un projet de regroupement pluridisciplinaire sur ce territoire.

## A Saint-Gervais-d'Auvergne

Le Dr Elena PENESCU a cessé son activité depuis le 31 décembre 2012.

**A Manzat** Installation de Clémence Decourteix, ostéopathe 7 route de Riom.

Manifestation organisée à Pontaumur  
pour la Journée Internationale des Personnes Agées  
le 1<sup>er</sup> octobre 2012

### ■ PONTAUMUR

## Des pistes pour bien vieillir en Combrailles

Soucieux du bien être de ses habitants, le Pays des Combrailles propose de nombreux services de santé et de maintien à domicile mis en place par les collectivités afin d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Une Journée intitulée « Bien vieillir en Combrailles » était proposée aux habitants et aux professionnels de santé pour faire connaître ces services tels que les centres intercommunaux d'action sociale des Combrailles ou les services de portage de repas à domicile. Ces rencontres ont eu lieu à la



**ÉCHANGES** Population, élus et partenaires ont pu transmettre leurs connaissances à un public intéressé.

salle des fêtes de Pontaumur. La conférence de Jean-Marc Lecoq sur la dénutrition des personnes

âgées a été bien suivie. Des dépistages gratuits de diabète et d'hypertension artérielle ont été proposés aux visiteurs.

Des ateliers sur les formations de l'aide à domicile et d'aide soignante ont parachevé l'offre très complète de cette Journée.

Le public a ainsi pu prendre connaissance des différents services, de leurs coûts, des aides apportées, mais cette Journée a surtout permis aux professionnels de santé du secteur de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue sur les maisons de santé qui vont être créées. ■



Conférence du Dr Lecoq  
Gériatre  
Sur la nutrition chez les personnes  
âgées



Présentation de l'exposition Voix Off  
consacrée aux métiers de la santé et  
du maintien à domicile

# AVENIR-SANTE-COMBRAILLES

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 15 novembre 2012.

Le bureau a été reconduit à l'identique.

La cotisation d'adhésion a été maintenue à 10 euros.

- **Co-président : François BRUNET- Président de la communauté de communes de Pionsat**
- **Co-Présidente : Dr Chantal PIEUCHOT – Médecin à Saint-Pardoux**
- **Secrétaire : Dr Gilles TANGUY – Médecin au Montel de Gelat**
- **Secrétaire adjoint : Didier SENEGAS-ROUVIERE – Maire de Giat**
- **Trésorier : Boris SOUCHAL – Maire d' Herment**
- **Trésorier adjoint : Françoise CLAVEL - Pharmacien aux Ancizes**

A cette date, le projet de C.L.S., qui était en cours de conception, a été soumis aux adhérents de l'association AVENIR-SANTE-COMBRAILLES.

## Vers un contrat local de santé du territoire

« Avenir Santé Combrailles » est une association paritaire qui regroupe 42 professionnels de santé et élus du Pays des Combrailles. Elle a vu le jour il y a un an et s'inscrit dans la continuité de la démarche santé initiée par le SMAD des Combrailles, qui a fait réaliser, en 2010, une étude sur l'organisation de l'offre de soins. Un diagnostic santé et un plan d'actions visant à pérenniser et améliorer l'offre de soins sur le territoire avaient alors été élaborés.

Lieu d'échanges, de réflexion, « Avenir Santé Combrailles » est également la représentation collective de la dynamique des acteurs locaux des



VÉRONIQUE BARALE. Devant une assemblée attentive à la salle des fêtes.

Combrailles en matière de santé vis-à-vis des instances nationales, régionales et départementales compétentes. Elle s'est réunie en assemblée générale. Véronique Barale, coordinatrice territoriale de

santé, a présenté les actions du futur contrat local en cours d'élaboration avec l'ARS.

Le projet s'articule autour de 5 axes : maintenir une offre de soins de premier recours de qualité

sur le territoire ; organiser la prise en charge des urgences ; créer un parcours de santé des personnes âgées ; lutter contre la précarité et l'exclusion du système de soins ; améliorer l'espérance de vie en bonne santé.

21 actions concrètes sont envisagées, mobilisant une quarantaine de partenaires. Le contrat local de santé est issu de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires ». Il s'agit d'une contractualisation entre l'ARS, les collectivités territoriales et d'autres partenaires institutionnels, afin d'apporter une réponse délocalisée et adaptée en matière de santé. Il est conclu pour une durée de 5 ans. ■

### BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION « AVENIR- SANTE- COMBRAILLES »

NOM : .....PRENOM : .....

ADRESSE .....

QUALITE : ..... N° Téléphone.....

N° de Téléphone mobile : .....E mail : .....

A retourner par e-mail à : [barale@combrailles.com](mailto:barale@combrailles.com)

Ou par courrier à : Association « Avenir-Santé-Combrailles » Maison du Pays des Combrailles  
Place Raymond Gauvin - B.P. 25 - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne -

**Merci de joindre un chèque du montant de l'adhésion (10 euros)**



**AVENIR  
SANTE  
COMBRAILLES**



AVENIR  
SANTE  
COMBRAILLES